



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire, sortant.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, BOUXIN Jean-Michel, CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames AUGER Emilie, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, POULTIER Sabrina, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Etaient absentes et excusées :

Mesdames CHEDRU Dominique, FAGOT Ornella et ORTA-GOMES Ludivine.

Pouvoir :

Madame ORTA-GOMES donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Secrétaire de séance :

Mme LEBER Sophie.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

22 votants.

Question n° 1 : Installation du Conseil Municipal

Monsieur Frédéric CARLIERE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026 à La Ficelle. Il rappelle qu'une liste a été déposée en Sous-Préfecture. La liste conduite par Monsieur Frédéric CARLIERE – tête de liste « Goderville, continuons ensemble » a recueilli 735 suffrages et a obtenu 23 sièges.

Sont élus :

- ✓ CARLIERE Frédéric
- ✓ VANIER Pascaline
- ✓ FLEURY Philippe
- ✓ LEBER Sophie
- ✓ ROSE Marc
- ✓ POULTIER Sabrina

- ✓ MARTINEZ Jean-Luc
- ✓ RÉVET Géraldine
- ✓ VASSEUR Olivier
- ✓ CHEDRU Dominique
- ✓ REVOL Philippe
- ✓ AUGER Emilie
- ✓ DENEUFVE David
- ✓ FAGOT Ornella
- ✓ BAYARD Antoine
- ✓ COURSAULT Stéphanie
- ✓ LEGROS Mathieu
- ✓ IFTISSEN Odile
- ✓ PASQUET Patrice
- ✓ COZIC Bernadette
- ✓ BOUXIN Jean-Michel
- ✓ ORTA GOMES Ludivine
- ✓ VOGEL Benjamin

Monsieur CARLIERE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Par conséquent, Monsieur CARLIERE Frédéric, cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Madame COZIC Bernadette, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Question n° 2 : Election du Maire

Sous la présidence de Madame COZIC Bernadette, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Est candidat : Monsieur CARLIERE Frédéric.

Il invite alors les conseillers municipaux à passer au vote.

Premier tour de scrutin : nombre de conseillers présents ou représentés : 22

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur CARLIERE FREDERIC : 22 voix

M. Frédéric CARLIERE, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Les Conseillers Municipaux l'applaudissent.

Question n° 3 : Détermination du nombre d'Adjoints

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, il est décidé la création de **cinq postes**.

Question n° 4 : Election des Adjoints

Considérant la présence d'une seule liste lors du scrutin du dimanche 15 mars 2026, Monsieur le Maire propose la liste d'Adjoints suivante :

- 1° Adjoint au Maire : FLEURY Philippe
- 2° Adjoint au Maire : VANIER Pascaline
- 3° Adjoint au Maire : ROSE Marc
- 4° Adjoint au Maire : LEBER Sophie
- 5° Adjoint au Maire : MARTINEZ Jean-Luc

Premier tour de scrutin : nombre de conseillers présents ou représentés : 22

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

Liste proposée par M. CARLIERE Frédéric : 22 voix

La liste ci-dessus citée ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1° Adjoint au Maire : FLEURY Philippe**
- 2° Adjoint au Maire : VANIER Pascaline**
- 3° Adjoint au Maire : ROSE Marc**
- 4° Adjoint au Maire : LEBER Sophie**
- 5° Adjoint au Maire : MARTINEZ Jean-Luc**

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions et sont applaudis par **les** Conseillers.

Question n° 5 : Charte de l' élu local

Aussi, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local :

- « 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
 2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui est personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
 4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
 5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Une copie de la charte de l' élu local et des conditions d' exercice des mandats municipaux est remise à chaque membre du Conseil Municipal.

Question n° 6a : Délégations consenties au Maire**Pour toute commande publique inférieure au seuil applicable selon la nature du marché**

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Article 2 : Monsieur le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant respecte les seuils ci-dessous. Le Conseil Municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.

Nature du marché	Seuil applicable
Fournitures et services	60 000 € HT
Travaux	100 000 € HT

Article 3 : Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs Adjointes de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Question n° 6b : Délégation consenties au Maire**Hors commande publique**

Le Conseil Municipal attribue pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- ✓ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- ✓ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ✓ de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 €** ;
- ✓ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissier de justice et experts ;
- ✓ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- ✓ d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de **1 000 €** pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- ✓ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ; **10 000 €** ;

✓ de signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.3-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2024-1655 du 28 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

✓ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ; **1 000 000 euros** ;

✓ d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code.

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs Adjointes de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Question n° 7 : Fixation des indemnités des élus

Maire : 55.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article L.2123-20-1, III du CGCT :

« Toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal »

Commune de GODERVILLE

Population totale : 2 854 habitants

Indemnités des Adjointes et du Conseiller Délégué :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brute terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
1 ^{er} adjoint : Philippe FLEURY	20 %	822.10 €
2 ^{ème} adjoint : Pascaline VANIER	20 %	822.10 €
3 ^{ème} adjoint : Marc ROSE	20 %	822.10 €
4 ^{ème} adjoint : Sophie LEBER	20 %	822.10 €
5 ^{ème} adjoint : Jean-Luc MARTINEZ	20 %	822.10 €
Conseiller délégué Sabrina POULTIER	10.50%	431.60 €

Question n° 8 : Commissions municipales**1° commission : FINANCES**

- ✓ *Définition et contrôle du budget administratif de la commune*
- ✓ *Construction du budget de fonctionnement et d'investissement annuel*
- Président : CARLIERE Frédéric
- Membres : VANIER Pascaline, FLEURY Philippe, LEBER Sophie, ROSE Marc, POULTIER Sabrina, MARTINEZ Jean-Luc, RÉVET Géraldine, VASSEUR Olivier, CHEDRU Dominique, REVOL Philippe, AUGER Emilie, DENEUFVE David, FAGOT Ornella, BAYARD Antoine, COURSAULT Stéphanie, LEGROS Mathieu, IFTISSEN Odile, PASQUET Patrice, COZIC Bernadette, BOUXIN Jean-Michel, ORTA-GOMES Ludivine et VOGEL Benjamin

2° commission : URBANISME

- ✓ *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)*
- ✓ *Plan Local de l'Habitat (PLH)*
- ✓ *Eau et ruissellement*
- ✓ *Développement d'une démarche de transition énergétique et écologique*
- Président : FLEURY Philippe
- Membres : LEBER Sophie, BAYARD Antoine, DENEUFVE David, Philippe REVOL, FAGOT Ornella, VASSEUR Olivier, VANIER Pascaline et IFTISSEN Odile.

3° commission : TRAVAUX & SECURITE

- ✓ *Mise en œuvre des travaux d'entretien nécessaire au bon fonctionnement des activités et des services communaux*
- ✓ *Entretien des bâtiments, du matériel et des espaces publics*
- ✓ *Immeubles locatifs communaux*
- ✓ *Surveillance des risques et de la sécurité publique sur le territoire communal*
- ✓ *Grands projets structurants sur les innovations apportant une plus-value*
- Présidents : ROSE Marc et MARTINEZ Jean-Luc
- Membres : FLEURY Philippe, DENEUFVE David, LEGROS Mathieu, RÉVET Géraldine, PASQUET Patrice, VASSEUR Olivier et FAGOT Ornella.

4° commission : AFFAIRES SCOLAIRES

- ✓ *Etude des besoins des écoles (infrastructures, équipements et animations)*
- ✓ *Service de restauration scolaire et périscolaire et soutien aux activités*
- Présidente : POULTIER Sabrina
- ✓ Membres : COZIC Bernadette, VANIER Pascaline, RÉVET Géraldine, AUGER Emilie, IFTISSEN Odile, ORTA-GOMES Ludivine, BOUXIN Jean-Michel et BAYARD Antoine

5° commission : SPORTS – JEUNESSE

- ✓ *Forum des associations et de remise des trophées*
- ✓ *Soutien aux associations sportives*
- ✓ *Dispositif et centre Multisports*
- ✓ *Minibus*
- Président : ROSE Marc
- Membres : VANIER Pascaline, VOGEL Benjamin, BOUXIN Jean-Michel, MARTINEZ Jean-Luc, FAGOT Ornella, AUGER Emilie, ORTA-GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina

6° commission : COMMUNICATION – ANIMATION – AFFAIRES CULTURELLES

- ✓ *Ficelle et autres événements culturels (salon du livre etc)*
- ✓ *Développement de nouveaux évènements*
- ✓ *Support de communication*
- ✓ *Site internet de la commune et de La Ficelle avec les réseaux sociaux*
- ✓ *Relations presse et institutions*
- Présidente : VANIER Pascaline
- Membres : COZIC Bernadette, VOGEL Benjamin, LEGROS Mathieu, CHEDRU Dominique, RÉVET Géraldine, DENEUFVE David, IFTISSEN Odile, COURSAULT Stéphanie, FAGOT Ornella et BAYARD Antoine.

**Question n° 9 : Désignation des délégués
Syndicat Départemental d'Electricité (SDE76)**

L'édile rappelle que la commune est représentée par un délégué titulaire et qu'il convient de procéder également à l'élection d'un délégué suppléant.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. CARLIERE Frédéric propose sa candidature en tant que délégué titulaire, M. ROSE Marc en tant que délégué suppléant.

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	22
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Délégué titulaire :

M. CARLIERE Frédéric : 22 voix (vingt-deux voix)

Délégué suppléant :

M. ROSE Marc : 22 voix (vingt-deux voix)

**Question n° 10 : Election des membres du Conseil d'Administration
Centre Communal d'Action Social**

Le Conseil Municipal décide que le nombre d'élus appelés à siéger au CCAS est fixé à **quatre**.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de quatre membres et que se présentent à cette candidature les Conseillers Municipaux suivants :

Mmes LEBER Sophie, RÉVET Géraldine, COURSAULT Stéphanie et FAGOT Ornella.

Après avoir, conformément à l'article R 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

Ont été élues :

Mesdames COURSAULT Stéphanie, FAGOT Ornella, LEBER Sophie et RÉVET Géraldine en tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Question n° 11 : Désignation des délégués
SPL CinéSeine

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame VANIER Pascaline ayant obtenu la majorité absolue est désignée représentante au Conseil d'Administration et Madame COURSAULT Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue est désignée représentante à l'Assemblée Générale.

Question n° 12 : Désignation des délégués

Commission de contrôle de la liste électorale politique & Commission de contrôle de la liste électorale à la Chambre d'Agriculture

Sont désignés comme Délégués, chargé d'assister Monsieur Frédéric CARLIERE, Maire,

Pour la révision de la liste électorale politique :

- **Mesdames FAGOT Ornella, LEBER Sophie, ORTA-GOMES Ludivine et VANIER Pascaline ainsi que Monsieur LEGROS Mathieu**

Pour la révision de la liste de la chambre d'agriculture :

- **Madame CHEDRU Dominique**

Question n° 13 : Désignation des délégués
Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Considérant qu'outre le Maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage et à bulletin secret ;

Considérant les candidatures qui ont été enregistrées en Mairie, après accord commun au sein de la collectivité ;

Une liste de membres est soumise au vote :

Membres titulaires :

Monsieur FLEURY Philippe
Monsieur ROSE Marc
Monsieur MARTINEZ Jean-Luc

Membres suppléants :

Madame VANIER Pascaline
Monsieur BOUXIN Jean-Michel
Monsieur VASSEUR Olivier

Après dépouillement des bulletins,

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Sièges à pourvoir :	3

Sont proclamés élus :

Membres titulaires :

**Monsieur FLEURY Philippe
Monsieur ROSE Marc
Monsieur MARTINEZ Jean-Luc**

Membres suppléants :

**Madame VANIER Pascaline
Monsieur BOUXIN Jean-Michel
Monsieur VASSEUR Olivier**

Question n° 14 : Désignation des délégués
Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public est composée, outre le Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Une liste de membres est soumise au vote :

Membres titulaires :

Monsieur FLEURY Philippe
 Monsieur ROSE Marc
 Monsieur MARTINEZ Jean-Luc

Membres suppléants :

Madame FAGOT Ornella
 Madame IFTISSEN Odile
 Madame POULTIER Sabrina

Après dépouillement des bulletins,

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Sièges à pourvoir :	3

Sont proclamés élus :

Membres titulaires :

Monsieur FLEURY Philippe
Monsieur ROSE Marc
Monsieur MARTINEZ Jean-Luc

Membres suppléants :

Madame FAGOT Ornella
Madame IFTISSEN Odile
Madame POULTIER Sabrina

Question n° 15 : Désignation des délégués
Commission Communale des Impôts Directs

Considérant que les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal,

Membres titulaires :

- 1 – Madame VANIER Pascaline, retraitée
- 2 – Madame LEBER Sophie, retraitée
- 3 – Madame COZIC Bernadette, retraitée
- 4 – Madame IFTISSEN Odile, retraitée
- 5 – Monsieur BOUXIN Jean-Michel, chef de cuisine en collègue
- 6 – Madame AUGER Emilie, assistante maternelle
- 7 – Monsieur ROSE Marc, retraité
- 8 – Monsieur FLEURY Philippe, animateur formation

Membres suppléants :

- 9 – Monsieur DENEUFVE David, technicien en maintenance industrielle
- 10 – Madame ORTA GOMES Ludivine, infirmière
- 11 – Monsieur BAYARD Antoine, cuisinier
- 12 – Madame RÉVET Géraldine, professeur des écoles
- 13 – Monsieur REVOL Philippe, commissaire de justice
- 14 – Madame COURSAULT Stéphanie, retraitée
- 15 – Monsieur VASSEUR Olivier, chef de projet
- 16 – Monsieur PASQUET Patrice, garde-champêtre

Question n° 16 : Règlement intérieur du Conseil Municipal
Approbation

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus, dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

De manière obligatoire, ce règlement doit définir :

- Les règles de présentation et d'examen des questions orales ;
- Les modalités d'utilisation de l'espace réservé à l'expression des élus de l'opposition au sein des publications municipales ;
- Les modalités de la consultation des pièces des projets de contrat ou de marché à la Mairie.

Le règlement intérieur est annexé à la présente.

Questions diverses et communications :

Monsieur le Maire communique :

Dates officielles à communiquer :

- Commission finances : 02/04/26 à 18h00
- Prochaine séance de Conseil Municipal : 07/04/26 à 18h00

Festivités communales programmées :

- Soirée des années 80-90 le 28/03/26 à La Ficelle à 20h30
- Jeu de Pâques dans le centre-bourg le 01/04/26 de 9h00 à 12h00
- Salon du livre le 12/04/26 à La Ficelle de 10h à 18h00
- Ciné-Seine (séance à 18h puis à 20h30) le 14/04/26 à La Ficelle
- Spectacle de magie le 17/04/26 à La Ficelle à 20h30

L'édile remercie les nouveaux Conseillers Municipaux pour leur engagement ainsi que les anciens, plus particulièrement, Michel GERON, Adjoint à l'urbanisme sortant et Gérard MOIZAN, Adjoint aux travaux sortant. Tous deux ont consacré de nombreuses années à la collectivité et ont été pleinement investis dans leurs délégations. Monsieur le Maire salue leur travail et investissement, notamment celui de Monsieur MOIZAN qui a œuvré à la construction de La Ficelle. Les Conseillers entrants applaudissent les deux élus sortants.

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 19h20 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 26 à 27
✓ Installation du Conseil Municipal	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 28
✓ Election du Maire	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 29
✓ Détermination du nombre des Adjoints	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 30
✓ Election des Adjoints	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 31
✓ Charte de l'élu local	
QUESTION N° 6a REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 32
✓ Délégations consenties au Maire – commande publique	
QUESTION N° 6b REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 33 à 34
✓ Délégations consenties au Maire – hors commande publique	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 35 à 37
✓ Fixation des indemnités des élus	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 38 à 39
✓ Commissions municipales	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 40 à 41
✓ Désignation des délégués – SDE76	
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 42
✓ Election des membres du Conseil d'Administration au CCAS	
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 43
✓ Désignation des délégués – SPL CinéSeine	
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 44
✓ Désignation des délégués – commission de contrôle de la liste électorale politique et de la commission de contrôle de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture	
QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 45
✓ Désignation des délégués – CAO	
QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 46
✓ Désignation des délégués – CDSP	
QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 47 à 48
✓ Désignation des délégués – CCID	
QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 49
✓ Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal	

Signature du secrétaire de séanceSignature du Maire